

AMI GIP HAR – 2eme VISITE DE SITE : 22 AVRIL 2025

REPONSES AUX QUESTIONS

1. Quel besoin en parking pour une entreprise type de la filière santé ?

Selon le PLU, nous sommes en « zone de stationnement 4 » indiquant que « *dans les secteurs de très bonne desserte et de densité minimale, pour des bureaux la règle est d'1 place/60m² de SP maximum et pour des industries-entrepôts le stationnement à proposer doit être utile au bon fonctionnement de l'activité* » (cf page 12 du cahier de consultation). C'est donc au porteur de projet de définir le nombre de places nécessaire au bon fonctionnement du projet envisagé.

2. Est-on dans une zone n'appliquant pas de taxe (zone franche etc...) ? ou si non, quelle taxe s'applique sur le secteur ?

Dans la mesure où le site est notamment situé hors périmètre de ZAC ; hors zone franche, c'est la Taxe d'Aménagement (TA) qui s'applique.

3. Y-a-t-il des arbres protégés sur le site ?

Au titre du PLU, aucun arbre protégé n'a été recensé. C'est dans le cadre d'une étude faune-flore, qui pourra être menée en phase pré-opérationnelle par le porteur de projet retenu, que ce recensement pourra être complété.

4. Quelle la structure du bâtiment ?

Le bâtiment est en structure métallique dans son intégralité et non en structure béton comme indiqué dans le cahier de consultation (cf page 10).

5. Y a-t-il de l'amiante ?

Comme indiqué en page 6 du diagnostic immobilier (cf annexe 7.3 du cahier de consultation), une étude amiante a été réalisée en octobre 2024 et ne mentionne pas la présence de produits contenant des fibres d'amiante. Vous trouverez en annexe 1 de ce présent compte rendu ladite étude amiante (cf à compter de la page 16).

6. Y a-t-il des panneaux photovoltaïques sur le toit ?

Nous confirmons qu'il n'y a pas de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment.

7. Est-ce une boucle magnétique autour du bâtiment ?

La boucle magnétique autour du bâtiment correspond bien à des barrières anti-intrusion qui ne sont plus opérationnelles à ce jour.

8. Le bâtiment est-il classé ICPE ?

Après vérification, le bâtiment n'est pas classé ICPE. Pour bonne information, vous trouverez ci-après le lien aux sites classés ICPE :

<https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=2®ion=32&departement=59&commune=59360>

Partage du PPT projeté lors de la présente réunion du 22 avril 2025 (cf annexe 2 au présent document).